

# Les éoliennes sur Ohev-Coutisse

L'administration de la Région wallonne s'est opposée au projet éolien de Coutisse-Ohey. Mais les riverains restent inquiets.

Les fonctionnaires délégué et technique de la Région wallonne ont refusé le permis pour cinq éoliennes sur Ohey et Andenne.

Mais le promoteur a déposé un recours auprès du ministre Antoine.

Bien que ce dernier soit pro-éolien, il est improbable que ce projet, refusé par la quasi totalité des instances compétentes, soit autorisé par le ministre.

Les collèges des deux communes ont remis des avis négatifs et justifiés.

La commission consultative pour l'aménagement du territoire d'Andenne (CCAT) a très bien motivé son refus unanime, tout comme celle d'Ohey qui rejette le projet quasi unanimement (sauf 1 voix) en dénonçant, pour l'avenir, la flagrante inadéquation du site pour tous projets éoliens industriels.

La Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine, par une lettre du 7 mars 2008, stipulait déjà : «Le projet semble résulter exclusivement d'opportunité foncière» et concluait que ce projet devait être abandonné.



**Le candidat promoteur a introduit un recours auprès du ministre Antoine**

Le conseil communal d'Andenne a refusé à l'unanimité l'autorisation de voirie, dont le raccordement, pourtant indispensable, à la sous-station de Seilles. Belgocontrol a aussi formulé un avis négatif sur ce projet qui perturberait les installations radars et mettrait en péril la sécurité aérienne civile et militaire.

En 2006, le ministre avait décelé le manque de compétences éoliennes du bureau d'étude d'incidences (ARIES) et leur avait concédé un délai pour y pallier et terminer les études en cours.

Depuis, ARIE5 a renoncé à son agrément éolien.

La commission régionale d'aménagement du territoire et le conseil wallon de l'environnement et du développement durable ont remis un avis très défavorable. Tous deux ont relevé la faiblesse, les contradictions et les anomalies de l'étude d'incidences, mais aussi le dépassement

des normes de bruit, l'application de normes inadéquates, les nombreuses habitations trop proches, la dégradation importante du cadre de vie, une production électrique loin d'être prouvée, et ce encore moins avec les bridages suggérés, un site protégé d'intérêt paysager et biologique à quelque dizaines de mètres, un périmètre local erroné qui fait notamment abstraction de Coutisse.

Plus de 800 riverains ont marqué leurs très vives oppositions à ce projet et leur collectif a produit une analyse critique rigoureuse, élaborée avec la participation d'ingénieurs et de juristes spécialisés.

Ce recours du promoteur semble donc incongru et l'on imagine mal le ministre Antoine accorder, envers et contre tout, un permis à ce projet dont même les écologistes les plus fanatiques de l'éolien dénoncent que son inadéquation discrédite l'éolien.

Les riverains comptent sur le ministre Antoine pour qu'en toute logique il confirme le refus signifié en première instance. Qu'il en soit ici anticipativement et vive-ment remercié par plus de 2.000 riverains et personnes concernées.

Bernard DESSAIN,  
membre du Collectif des  
riverains, 168, Ferme des  
Arches royales  
à Andenne